

**SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE  
DU 15 FÉVRIER 2023**

**N°CT2023.1/004-1**

L'an deux mille vingt-trois, le quinze février à dix-neuf heures, le conseil de territoire de l'établissement public territorial Grand Paris Sud Est Avenir s'est réuni à l'auditorium de la Maison du handball à Créteil, sous la présidence de Monsieur Laurent CATHALA, Président.

Etaient présents, formant la majorité des membres en exercice et pouvant délibérer conformément à l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales :

Monsieur Laurent CATHALA, Président.

Monsieur Régis CHARBONNIER, Monsieur Alexis MARECHAL, Monsieur Denis OZTORUN, Monsieur Jean-Pierre BARNAUD, Monsieur Jean-François DUFEU, Monsieur Jean-Pierre CHAFFAUD, Monsieur Jean-Paul FAURE-SOULET, Monsieur Yvan FEMEL, Monsieur Patrick FARCY, Madame Pauline ANAMBA-ONANA, Monsieur Julien BOUDIN, vice-présidents.

Monsieur Alphonse BOYE, Monsieur Arnaud VEDIE, Monsieur Didier DOUSSET, Monsieur Jean-Daniel AMSLER, Monsieur Thierry HEBBRECHT, Madame Claire CHAUCHARD, Monsieur Grégoire VERNY, Monsieur Eric TOLEDANO, Monsieur François VITSE, Madame France BERNICHI, Monsieur Vincent BEDU, Madame Anne-Marie BOURDINAUD, Monsieur Bruno CARON, Madame Dominique CARON, Monsieur Jean-Edgar CASEL, Madame Marie-Carole CIUNTU, Madame Julie CORDESSE, Madame Catherine DE RASILLY, Madame Virginie DOUET, Monsieur Etienne FILLOL, Madame Martine GARRIGOU-GAUCHERAND, Madame Claire GASSMANN, Madame Marie-Claude GAY, Madame Frédérique HACHMI, Madame Sophie LE MONNIER, Madame Jacqueline LETOUZEY, Monsieur Luc MBOUMBA, Monsieur Akli MELLOULI, Monsieur Ludovic NORMAND, Monsieur Joël PESSAQUE, Monsieur Jean-Louis POUJOL, Madame Sonia RABA, Madame Carine REBICHON-COHEN, Madame Marie-Christine SALVIA, Monsieur Michel SASPORTAS, Madame Sylvie SIMON-DECK, Madame Josette SOL, Monsieur Axel URGIN, Madame Laurence WESTPHAL, Madame Mathilde WIELGOCKI, conseillers territoriaux.

Etaient absents représentés ayant donné pouvoir :

Madame Marie-Christine SEGUI à Monsieur Jean-Edgar CASEL, Monsieur Luc CARVOUNAS à Monsieur François VITSE, Monsieur Yves THOREAU à Monsieur Alphonse BOYE, Monsieur Mohamed CHIKOUCHE à Monsieur Etienne FILLOL, Monsieur Richard DELLA-MUSSIA à Monsieur Jean-Pierre BARNAUD, Madame Patrice DEPRez à Monsieur Régis CHARBONNIER, Madame Oumou DIASSE à Monsieur Julien BOUDIN, Monsieur Patrick DOUET à Monsieur Denis OZTORUN, Madame Séverine PERREAU à Madame Josette SOL, Madame Marie VINGRIEF à Madame Julie CORDESSE, Monsieur Michel WANNIN à Monsieur Jean-François DUFEU.

Etaient absents excusés :

Madame Françoise LECOUFLE, Monsieur Philippe LLOPIS, Monsieur Jean-Philippe BIEN, Monsieur Maurice BRAUD, Monsieur Gilles DAUVERGNE, Monsieur Philippe GERBAULT, Monsieur Vincent GIACOBBI, Monsieur Bruno KERISIT, Madame Corine KOJCHEN, Madame Rosa LOPES, Monsieur Jean-Raphaël SESSA.

Secrétaire de séance : Madame Catherine DE RASILLY.

Nombre de votants : 63

Vote(s) pour : 63

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	16/02/23
Accusé réception le	16/02/23
Numéro de l'acte	CT2023.1/004-1
Identifiant télétransmission	094-200058006-20230215-lmc141532-DE-1-1



**SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE  
DU 15 FÉVRIER 2023**

Vote(s) contre : 0

Abstention(s) : 0

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	16/02/23
Accusé réception le	16/02/23
Numéro de l'acte	CT2023.1/004-1
Identifiant télétransmission	094-200058006-20230215-lmc141532-DE-1-1

**SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE  
DU 15 FÉVRIER 2023**

**N°CT2023.1/004-1**

**OBJET :** **Affaires générales - Ressources humaines -** Tableau des effectifs. Création et suppression de postes.

**VU** le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 5211-1 et suivants et L. 5219-2 et suivants ;

**VU** le code général de la fonction publique et notamment l'article L. 112-1 ainsi que les livres III et IV ;

**VU** le décret n°2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux ;

**VU** le décret n°2015-1664 du 11 décembre 2015 relatif à la métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'établissement public territorial Grand Paris Sud Est Avenir dont le siège est à Créteil ;

**VU** la délibération du conseil de territoire n°CT2020.4/036 du 7 octobre 2020 instituant un fonds de solidarité aux communes pour la période 2021-2026 ;

**VU** la délibération du conseil de territoire n°CT2022.5/075-3 du 14 décembre 2022 modifiant le tableau des effectifs ;

**VU** l'avis favorable des représentants du personnel auprès du comité social territorial en date du 3 février 2023 ;

**VU** l'avis favorable des représentants de l'établissement auprès du comité social territorial en date du 3 février 2023 ;

**VU** le budget de Grand Paris Sud Est Avenir (GPSEA) ;

**CONSIDERANT** que, dans le cadre des recrutements et de l'appui en ingénierie humaine que GPSEA offre à ses communes qui se matérialise par le souhait de recruter, en vue de les mettre à disposition, un secrétaire de la Direction Générale de la commune de Périgny-sur-Yerres, un secrétaire du Maire et de la Direction Générale de la commune de Mandres-les-Roses et un directeur des bâtiments de la commune de Villecresnes, il

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	16/02/23
Accusé réception le	16/02/23
Numéro de l'acte	CT2023.1/004-1
Identifiant téléransmission	094-200058006-20230215-lmc141532-DE-1-1

**SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE  
DU 15 FÉVRIER 2023**

convient de créer et supprimer certains emplois permanents ;

**CONSIDERANT** que 1215 emplois permanents seront ainsi inscrits au tableau des effectifs ;

**CONSIDERANT** que le comité social territorial, qui s'est réuni le 3 février 2023, a émis un avis favorable à ces créations et suppressions de poste ;

**LE CONSEIL DE TERRITOIRE,  
REGULIEREMENT CONVOQUE LE 09 FEVRIER 2023,  
SUR PROPOSITION DE MONSIEUR LE PRESIDENT,  
APRES EN AVOIR DELIBERE,**

**ARTICLE 1** : **CRÉE** les postes suivants :

- 1 poste d'adjoint administratif territorial ;
- 1 poste adjoint administratif territorial de 2<sup>ème</sup> classe ;
- 2 postes d'ingénieurs territoriaux ;
- 1 poste d'ingénieur territorial principal.

**ARTICLE 2** : **SUPPRIME** les postes suivants :

- 1 poste d'adjoint technique territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe ;
- 1 poste d'éducateur territorial des activités physiques et sportives.

**ARTICLE 3** : **DIT** que le tableau des effectifs de Grand Paris Sud Est Avenir est modifié tel qu'il figure en annexe.

**ARTICLE 4** : **DIT** que la dépense résultant de la présente délibération est prévue au budget de Grand Paris Sud Est Avenir.

FAIT A CRETEIL, LE QUINZE FÉVRIER DEUX MILLE VINGT-TROIS.

Le Président,



Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	16/02/23
Accusé réception le	16/02/23
Numéro de l'acte	CT2023.1/004-1
Identifiant télértransmission	094-200058006-20230215-lmc141532-DE-1-1



**SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE  
DU 15 FÉVRIER 2023**

Signé  
Laurent CATHALA

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	16/02/23
Accusé réception le	16/02/23
Numéro de l'acte	CT2023.1/004-1
Identifiant télétransmission	094-200058006-20230215-lmc141532-DE-1-1

TABLEAU DES EFECTIFS ANNEXES

			févr-23
FILIERE	GRADES OU EMPLOIS	CAT	Nombre de postes permanents budgétés au 15/02/2023
EMPLOI FONCTIONNEL	Directeur général des services (150000/400000 hab.)		1
	Directeur général adjoint des services (150000/400000 hab.)		6
	Directeur général des Services Techniques (150000/400000)		0
	<b>SOUS TOTAL</b>		<b>7</b>
EXPERT DE HAUT NIVEAU ET DIRECTEUR DE PROJET	Expert de haut niveau - Directeur de projet (Groupe II 150000 / 400000 hab.)		2
	<b>SOUS TOTAL</b>		<b>2</b>
ADMINISTRATIVE	Administrateur général	A	1
	Administrateur territorial hors classe	A	3
	Administrateur territorial classe normale	A	7
	Directeur territorial	A	2
	Attaché Hors classe	A	6
	Attaché principal	A	19
	Attaché territorial	A	63
	Rédacteur principal de 1ère classe	B	12
	Rédacteur principal de 2ème classe	B	8
	Rédacteur territorial	B	12
	Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe	C	43
	Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe	C	40
	Adjoint administratif territorial	C	31
	<b>SOUS TOTAL</b>		<b>247</b>
TECHNIQUE	Ingénieur en chef hors classe	A	1
	Ingénieur en chef	A	5
	Ingénieur principal	A	13
	Ingénieur	A	23
	Technicien principal 1ère classe	B	9
	Technicien principal 2ème classe	B	12
	Technicien	B	15
	Agent de maîtrise principal	C	57
	Agent de maîtrise	C	64
	Adjoint technique territorial principal de 1ère classe	C	68
	Adjoint technique territorial principal de 2ème classe	C	126
	Adjoint technique territorial	C	131
	<b>SOUS TOTAL</b>		<b>524</b>
	CULTURELLE	Conservateur en chef des bibliothèques	A
Conservateur territorial des bibliothèques		A	3
Bibliothécaire principal		A	8
Bibliothécaire territorial		A	10
Attaché de conservation principal		A	1
Attaché de conservation		A	2
Assistant territorial de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 1ère classe		B	15
Assistant territorial de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 2nd classe		B	16
Assistant territorial de conservation du patrimoine et des bibliothèques		B	12
Adjoint territorial du patrimoine principal de 1ère classe		C	23
Adjoint territorial du patrimoine principal de 2ème classe		C	21
Adjoint territorial du patrimoine		C	31
Directeur d'établissement territorial d'ens. artistique 2ème cat.		A	1
Directeur d'établissement territorial d'ens. artistique 1ère cat		A	1
Professeur territorial d'enseignement artistique hors classe		A	35
Professeur territorial d'enseignement artistique de classe normale		A	28
Assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe		B	93
Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe		B	67
Assistant d'enseignement artistique		B	1
<b>SOUS TOTAL</b>		<b>370</b>	
ANIMATION	Animateur principal de 1ère classe	B	3
	Animateur principal de 2ème classe	B	1
	Animateur	B	6
	Adjoint territorial d'animation principal de 1ère classe	B	3
	Adjoint territorial d'animation principal de 2ème classe	C	0
	Adjoint territorial d'animation	C	5
<b>SOUS TOTAL</b>		<b>18</b>	
SPORTIVE	Conseiller territorial des APS principal	A	0
	Educateur des APS principal 1ère classe	B	15
	Educateur des APS principal 2e classe	B	5
	Educateur des APS	B	26
<b>SOUS TOTAL</b>		<b>46</b>	
MEDICO-SOCIALE	Médecin territorial	A	0
	Psychologue	A	0
	Technicien paramédical	B	1
	Assistant socio-éducatif principal	B	0
	ATSEM 1ère classe	C	0
<b>SOUS TOTAL</b>		<b>1</b>	
<b>TOTAL GENERAL</b>			<b>1215</b>